



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE
87 rue de Turenne
75003 PARIS

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 31 mars 2025

Réf. : AN/200191200010

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED].

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De plus, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 4 et 5 octobre 2023 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de huit points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI